

**Monsieur le Préfet de Région
Monsieur le Président
du Conseil Régional de Bretagne**

Guingamp,
le 27 octobre 2011

Objet : Comité de pilotage du plan algues vertes

Monsieur le Préfet, Monsieur le Président,

Notre association souhaite compléter ses observations émises lors de la réunion du comité de pilotage du plan algues vertes que vous avez présidée le 26 octobre.

Tout d'abord, si nous partageons les principes sur lesquels se fonde la politique du conseil régional en la matière (« *dire toute la vérité, ne pas jeter d'anathèmes, sortir par le haut en mobilisant les territoires* »), nous y ajoutons le principe d'efficacité de l'argent public investi.

De nombreux programmes ont déjà été engagés sur les territoires, mobilisant des sommes considérables d'argent public, mais débouchant sur des résultats à l'évidence trop modestes. Cette situation, établie dans les multiples rapports d'évaluation, implique que les avis du conseil scientifique que vous avez nommé soient pris en considération, dès lors qu'ils établissent que les mesures proposées dans les plans d'action ne sont pas suffisantes pour atteindre les objectifs de résultats fixés.

Outre l'efficacité des millions d'euros d'argent public investi, il y va aussi de la crédibilité des politiques publiques de l'eau dans notre région, à l'égard desquelles vous savez que la commission européenne et les citoyens manifestent une légitime suspicion.

S'agissant du projet de plan d'action de la baie de Concarneau, vous observerez que plusieurs des remarques des associations, exprimées dans le cadre des groupes de travail locaux, puis par courrier du 27 juin, ont été reprises dans l'avis du conseil scientifique. La marginalisation du monde associatif dans la construction du projet de plan (pas de participation aux réunions décisionnelles), l'absence de prise en compte de leurs observations, ne laissent aux associations impliquées d'autre alternative que d'exprimer publiquement leurs désaccords et leurs propositions.

Nous souhaitons que vous puissiez rappeler aux porteurs de projet qu'il convient de ne pas considérer les associations comme des acteurs de second plan mais qu'il convient de les associer à toutes les phases d'élaboration des plans.

Nous demandons que dans la nouvelle phase d'élaboration qui débute, il soit davantage tenu compte de nos propositions et que les remarques pertinentes du conseil scientifique sur les mesures indispensables pour obtenir un résultat tangible sur les marées vertes soient prises en compte.

• **Siège social :**

Venelle de la Caserne, 22200 Guingamp
tél/fax 02 96 21 38 77
www.eau-et-rivieres.asso.fr

Notre association prend acte de la mission interministérielle relative aux origines et aux mécanismes des marées vertes. Nous ne pensons pas que cette mission, qui intervient sur un sujet scientifique déjà largement exploré, soit opportune voire utile. Vous aurez d'ailleurs remarqué combien l'annonce de cette mission a été regardée par certains acteurs agricoles comme une remise en cause du mémorandum fort explicite et circonstancié rédigé par l'IFREMER, le CEVA, AGROCAMPUS et L'INRA. Pour ces raisons, nous ne donnerons pas suite à votre invitation à la rencontrer.

S'agissant du bilan des reliquats d'azote, notre association s'interroge sur la qualité des pratiques de fertilisation mises en œuvre sur ces parcelles, dès lors que 16 % d'entre elles se situent en catégories C et D. Il conviendrait que sur ces parcelles, l'équilibre de la fertilisation soit strictement respecté, faute de quoi la valeur guide qui permet de définir les différentes classes de résultat est surévaluée.

Ainsi que l'a proposé Monsieur Biannic, une très prochaine réunion consacrée à ce bilan est nécessaire, notre association souhaite y participer.

Enfin, l'évaluation présentée par l'ADEME des projets de méthanisation démontre l'impact très limité des ces projets sur la réduction des flux d'azote, pour un coût d'investissement élevé. Cela confirme que ce volet n'aurait jamais dû figurer dans le cadre de ce plan algues vertes.

Vous remerciant par avance de l'attention portée à la présente,

Nous vous assurons, Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, de notre haute considération.

Le Président



Jo HERVE

